

## Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Toulon et Avignon : des revenus peu élevés et plus dispersés que dans les autres aires urbaines

Les aires urbaines de Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Toulon et Avignon concentrent près des trois quarts des habitants de la région. Les ménages qui y vivent ont des revenus moins élevés, en général, que dans les autres grandes aires urbaines de France et la dispersion des revenus y est plus importante. Dans les quatre aires, les très bas revenus sont particulièrement fréquents dans les grandes villes, à l'exception d'Aix-en-Provence. Les très hauts revenus sont plus présents dans la périphérie aixoise, entre Marseille et Toulon, sur le littoral azuréen, dans la zone de Sophia Antipolis et dans la partie gardoise de l'aire avignonnaise. Le poids des retraites est plus important que dans l'ensemble des grandes aires urbaines françaises. Il est particulièrement fort dans l'aire toulonnaise, et dans une moindre mesure, dans l'aire niçoise.

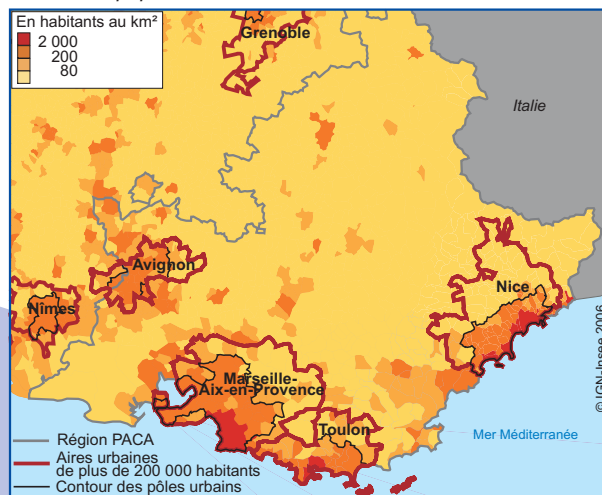
La majorité de la population régionale vit au sein des grandes agglomérations, à proximité du littoral et le long de la

vallée rhodanienne. Les quatre aires urbaines les plus peuplées de la région, celles de Marseille-Aix-en-Provence, Nice, Toulon et Avignon représentent, à elles seules, près des trois quarts de la population régionale.

En 2003, les revenus fiscaux des ménages au sein de ces quatre aires urbaines sont assez bas, en général, par rapport à ceux des 42 aires urbaines de France de plus de 200 000 habitants. Nice occupe le dix-neuvième rang avec un revenu médian de 15 900 €. Les trois autres aires se retrouvent placées entre la 30<sup>e</sup> et la 37<sup>e</sup> place. Dans les aires urbaines de Marseille-Aix-en-Provence et Toulon, le revenu médian est respectivement de 15 100 € et 15 300 €. Il est encore plus faible dans l'aire urbaine d'Avignon (14 100 €).

### Les quatre aires urbaines concentrent les trois quarts de la population régionale

Densité de population en 1999



Source : Insee - Recensement de la population 1999



INSEE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES

**Des ménages moins souvent imposés dans les aires urbaines de PACA**

	Aires urbaines				Ensemble des 42 aires urbaines de plus de 200 000 habitants
	Avignon	Marseille-Aix-en-Provence	Nice	Toulon	
Population en 1999	290 466	1 516 340	933 080	564 823	30 838 570
Part en % de la population régionale	5,7*	33,7	20,7	12,5	//
Part des ménages imposés (en %)	55,2	57,7	60,4	58,4	64,9
Revenu médian (par unité de consommation)	14 100	15 058	15 900	15 346	16 634
Limite du 1 <sup>er</sup> décile	4 204	3 536	5 028	4 772	5 574
Limite du 9 <sup>e</sup> décile	29 042	31 723	34 067	30 291	34 770
Rapport inter-déciles	6,9	9,0	6,8	6,3	6,2
Part des revenus salariaux	62,3	64,2	58,2	56,3	69,7
Part des revenus des professions non salariées	8,4	7,1	8,3	7,4	6,1
Part des pensions, retraites et rentes	24,1	24,2	27,0	31,3	20,1
Part des autres revenus	5,3	4,5	6,6	5,0	4,1

\* Sur les 290 466 habitants que compte l'aire urbaine d'Avignon, 32 708 vivent en Languedoc-Roussillon.  
Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux 2003 et recensement de la population 1999

Seules, parmi les 42 plus grandes, certaines aires urbaines de la région Nord-Pas-de-Calais et celle de Perpignan ont un revenu médian plus faible. Il est inférieur à 13 000 € dans les aires de Béthune, Douai-Lens et Valenciennes. En revanche, le niveau de revenus est nettement plus élevé dans l'aire urbaine de Paris. Il est également important dans les aires urbaines centrées autour de Lyon, Toulouse, Strasbourg ou encore Grenoble, Orléans et Dijon.

**Une forte disparité des revenus dans les grandes aires urbaines de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Comme sur l'ensemble de l'arc méditerranéen, la région se distingue par des disparités de revenus entre les ménages nettement plus élevées que dans les autres régions françaises. Dans les aires de Toulon, Nice et Avignon, le seuil des hauts revenus (neuvième décile - cf. encadré "définitions") est six à sept fois plus élevé que celui des bas revenus (premier décile). On retrouve les mêmes niveaux de dispersion dans les aires de Paris, Lille ou encore Valenciennes.

Dans l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, le seuil des hauts revenus est neuf fois supérieur à celui des bas revenus, particulièrement faible (3 540 €). Il s'agit de la plus forte disparité de revenus enregistrée sur les 42 grandes aires urbaines françaises. On retrouve une forte dispersion des revenus dans la région voisine de Languedoc-Roussillon, notamment dans les aires de

Montpellier, Perpignan et Nîmes, où les seuils de bas revenus sont également faibles. Les écarts de revenus sont en général plus limités dans les autres grandes aires urbaines françaises. Les ménages ont des revenus particulièrement homogènes dans l'ouest du pays, notamment au sein des aires urbaines de Brest, Rennes ou encore du Mans où les rapports inter-déciles sont particulièrement faibles (proches de quatre).

**Une part des retraites relativement plus importante**

Alors que les salaires représentent près des deux tiers des revenus des ménages dans les aires de Marseille-Aix-en-Provence et Avignon, le poids des retraites et des pensions est très important dans l'aire toulonnaise : c'est la seule aire urbaine avec celle de Perpi-

gnan, où elles représentent plus de 30 % des revenus. La zone toulonnaise accueille en effet de nombreux retraités, souvent aisés. Le premier décile y est d'ailleurs particulièrement élevé pour les plus de 60 ans. Cette surreprésentation de la part des pensions et retraites s'explique aussi par la présence d'anciens militaires pouvant cumuler une pension et d'autres revenus d'activité : 12 % des revenus des ménages de 50 à 59 ans sont issus des retraites contre 6 à 8 % dans les trois autres aires. On retrouve le même résultat à Brest (plus de 13 % des revenus).

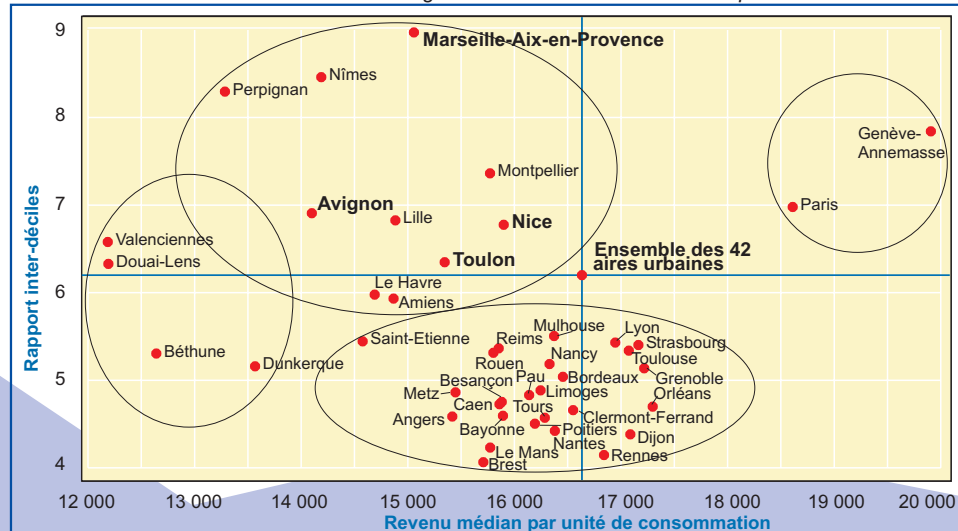
Dans l'aire niçoise, le poids des retraites est important et les revenus du patrimoine représentent une part des revenus plus élevée que dans les autres aires. Le seuil des hauts revenus y est relativement élevé, particulièrement entre 50 et 59 ans (38 700 €). Au-delà de 60 ans, ces hauts revenus restent encore nettement supérieurs à ceux des ménages de même âge dans les autres aires urbaines.

**Des revenus plus élevés en fin de vie active**

Les revenus fiscaux des ménages diffèrent évidemment selon l'âge des personnes. Avant 30 ans, ils sont relativement faibles. Ils augmentent ensuite avec l'âge pour devenir en général nettement plus élevés en fin de vie active. Le revenu médian des ménages de 50 à

**Une réelle spécificité méditerranéenne**

Indicateurs de distribution des revenus des ménages au sein des 42 aires urbaines de plus de 200 000 habitants



Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux 2003

**Des revenus encore importants à l'âge de la retraite**

en euros

Revenu médian des ménages par unité de consommation	Aires urbaines				Ensemble des 42 aires urbaines de plus de 200 000 habitants
	Avignon	Marseille-Aix-en-Provence	Nice	Toulon	
dont la personne de référence a moins de 30 ans	11 574	11 880	13 625	12 558	14 157
dont la personne de référence a entre 60 et 74 ans	15 321	16 123	16 687	16 892	17 299
composés d'une seule personne	13 122	13 922	14 409	14 063	15 571
composés de cinq personnes ou plus	8 644	8 900	10 340	10 787	10 995

Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux 2003

59 ans est ainsi supérieur de 30 à 40 % à celui des ménages de moins de 30 ans au sein de trois aires et même de 50 % dans l'aire de Marseille-Aix-en-Provence. A partir de 60 ans, le niveau de revenus demeure encore important et surtout plus homogène d'un ménage à l'autre.

La dispersion des revenus est surtout élevée parmi les plus jeunes. Le seuil de bas revenus des jeunes ménages est particulièrement faible : avant 30 ans, l'activité salariée représente près de 95 % des revenus déclarés (avant redistribution) contre moins des deux tiers sur l'ensemble de la population. Or, à cet âge, ils sont nombreux à n'avoir qu'une expérience professionnelle récente et donc peu rémunératrice. Dans l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, le premier décile des ménages les plus jeunes est plus de dix fois inférieur à celui rencontré dans la majorité des autres aires, notamment celles de Paris, Lyon et Toulouse : 10 % des jeunes ménages de l'aire de Marseille-Aix-en-Provence déclarent un revenu quasi nul (300 €) avant le versement de prestations sociales. Dans les trois autres grandes aires de la région, ce premier décile est, lui, compris entre 2 300 € et 3 900 €.

 **Des situations très disparates parmi les ménages de grande taille**

Le calcul du revenu par unité de consommation (uc) permet de tenir compte des économies d'échelle au sein d'un ménage et ainsi de comparer les revenus des ménages de taille différente. Les ménages composés de deux personnes ont un niveau de revenus élevé. Il s'agit souvent de couples sans enfant, exerçant parfois chacun une activité professionnelle. Les ménages de

taille plus importante, comportant trois ou quatre personnes, ont un niveau de revenus par uc (et avant prestations sociales) généralement moins important.

Les personnes vivant seules ont un revenu médian plus faible, surtout dans l'aire avignonnaise (13 100 € contre plus de 13 900 € dans les trois autres aires). Il s'agit souvent de jeunes actifs<sup>(1)</sup>, mais aussi de personnes âgées vivant de retraites, parfois peu élevées. Ainsi près de 40 % à 50 % des revenus déclarés par les personnes vivant seules sont issus des pensions et des retraites.

Les ménages de grande taille, comprenant cinq personnes ou plus, ont, eux, un niveau de revenus par unité de consommation (et avant prestations sociales) souvent très faible. Mais cette population se caractérise surtout par des situations très disparates d'un ménage à l'autre. Le seuil des hauts revenus est neuf à dix fois plus élevé que celui des bas revenus pour ce type de ménage dans trois aires. Dans l'aire marseillaise, la dispersion est encore plus forte compte tenu d'un premier décile d'à peine 1 200 € (le double dans les trois autres aires).

 **Aire de Marseille-Aix-en-Provence : poches de richesse et zones de précarité**

L'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence se distingue par de grandes disparités de revenus et par l'importance des revenus salariaux. Les deux principales villes présentent des profils différenciés : Aix-en-Provence apparaît comme une commune riche (17 365 €) dont le revenu médian est 30 % supé-

(1) Disposant rarement de leur indépendance fiscale, les étudiants sont souvent inclus dans le ménage de leurs parents.

rieur à celui de Marseille (13 482 €). Les communes dont les habitants ont les revenus les plus élevés sont situées dans la périphérie aixoise et, à un moindre degré, dans la couronne marseillaise. Ainsi, parmi les quatorze communes qui affichent un revenu médian supérieur à 20 000 €, onze sont situées en Pays d'Aix. Les communes du pourtour de l'étang de Berre et autour de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, dans le Var, ont souvent un niveau de revenus nettement moins élevé.

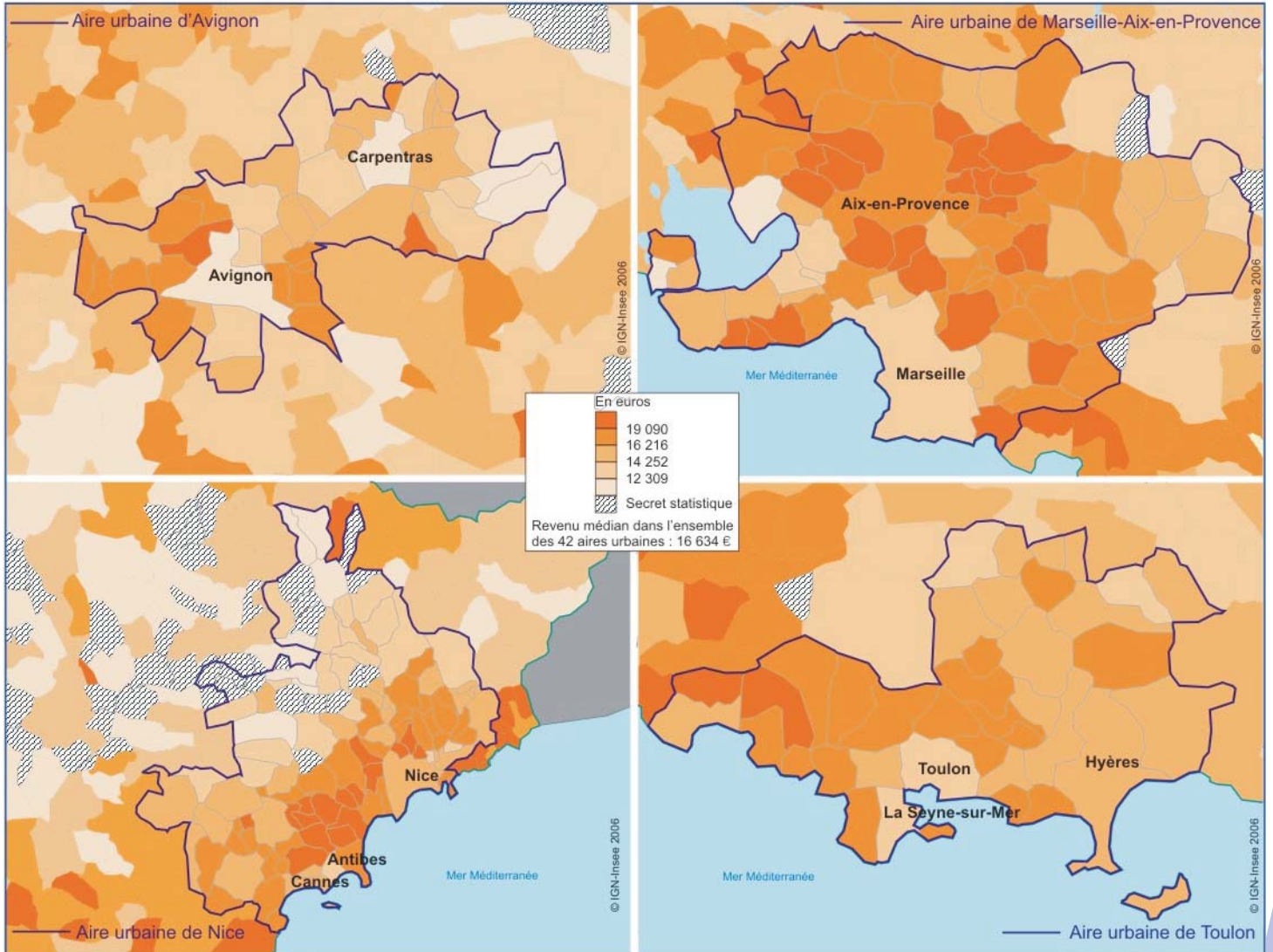
Parmi les 42 principales aires urbaines de France, Marseille-Aix-en-Provence est celle qui présente le plus fort contraste de revenus. Les ménages les plus aisés déclarent un revenu neuf fois supérieur à celui des ménages les plus modestes. Cette forte disparité est essentiellement le fait de Marseille qui affiche un rapport inter-déciles hors normes (15,9) : elle se distingue par un écart important entre les bas et les hauts revenus (1 908 € et 30 265 €). En terme de configuration urbaine, cette vaste ville inclut des quartiers de banlieue qui, dans d'autres agglomérations, sont situés dans des communes limitrophes.

Le niveau d'inégalité est moins important dans le reste de l'aire urbaine. Hors Marseille, seules trois communes sur 82 affichent un indice de disparité supérieur à la moyenne régionale : Port-de-Bouc, Aix-en-Provence et Berre-l'Etang. La dispersion étant souvent plus forte dans les grandes villes, l'indice de disparité est d'ailleurs plutôt limité (7,4) à Aix-en-Provence. Dans cette commune au revenu médian particulièrement important, même les 10 % des ménages les plus modestes affichent un niveau de revenus relativement élevé (5 145 € contre 1 908 € à Marseille).

Dans l'aire urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, la part des salaires représente 64 % de l'ensemble des revenus, taux supérieur aux trois autres principales aires urbaines de la région. A Vitrolles, les salaires représentent même plus des trois quarts des revenus des ménages. Le poids des retraites est, lui, très faible à Saint-Marc-Jaumegarde (13,5 % des revenus) alors qu'elles re-

**Les revenus les plus faibles se situent souvent dans les principales villes**

Revenu annuel médian des ménages par uc et par commune



Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux 2003

présentent 28 % des revenus à Port-de-Bouc ou encore Septèmes-les-Vallons.

**Aire niçoise : une réelle différence entre le haut-pays et la bande littorale**

Compte tenu des contraintes du relief, la quasi-totalité de la population de l'aire urbaine de Nice habite dans une des communes littorales ou du moyen pays, soit le quart du territoire. Ce déséquilibre dans l'occupation de l'espace s'accompagne de forts contrastes socio-démographiques entre le haut-pays et la bande littorale, non sans incidence sur la nature et le niveau des revenus.

La part des pensions et des retraites dans le revenu des ménages vivant dans les communes de l'arrière-pays est forte. Elle représente plus de 25 %

des montants déclarés dans la majorité des communes, jusqu'à 42 % à Roquesteron. Le poids des retraites est également important dans les principales villes du littoral (29 % à Nice, 30 % à Antibes et 37 % à Cannes).

Le poids des salaires est en revanche élevé dans certaines communes de l'arrière-pays niçois, fortement résidentiel. Il dépasse les 70 % dans les communes du canton de l'Escarène. A l'ouest, avec la zone d'activité de Sophia Antipolis, les salaires représentent 78 % des revenus dans la commune de Valbonne. Quelques communes se caractérisent par l'importance relative des revenus du patrimoine : 15 % des revenus à Saint-Jean-Cap-Ferrat et plus de 10 % dans les communes de Théoule-sur-Mer, Saint-Paul, Spéracèdes, Villefranche-sur-Mer et Mougins.

Les communes les plus riches se trouvent sur le site de Sophia Antipolis et dans sa périphérie. Le revenu médian y est particulièrement élevé (plus de 19 000 €) et les seuils de hauts revenus supérieurs à 40 000 €. L'écart entre les plus hauts et les plus bas revenus est limité (autour de cinq) car le seuil des bas revenus y est également élevé. Dans certaines communes comme Roquefort-les-Pins, il est presque trois fois plus élevé (9 200 €) qu'à Nice (3 600 €). En effet ces communes aux centres anciens historiques, à vocation touristique, dont le développement urbain s'est effectué autour de la maison individuelle (en accession à la propriété) hébergent peu de populations modestes.

Les ménages vivant dans les communes situées dans le haut-pays sont les plus pauvres. Le revenu médian y est sou-

vent inférieur à 14 000 €. Dans six communes, il ne dépasse pas les 12 000 € (9 600 € pour la commune de Roure). Ces communes abritent une proportion importante de retraités et assez peu d'actifs.

Si les communes de Nice, Cannes, Le Cannet et Grasse ont des revenus médians proches (entre 14 000 € et 15 500 €), la dispersion des revenus est plus marquée à Nice. Le rapport inter-déciles y est de neuf contre huit à Cannes, sept à Grasse et six au Cannet. A Antibes et Cagnes-sur-Mer, le revenu médian est nettement supérieur à celui des autres grandes villes de la zone (respectivement 16 600 € et 16 400 €).

### Aire toulonnaise : un poids important des pensions et retraites

Les revenus médians dans les 39 communes de l'aire urbaine toulonnaise se situent dans un éventail très resserré, de 13 700 € (La Seyne-sur-Mer) à 19 500 € (Ceyreste). Les médianes les plus faibles se localisent dans les communes les plus peuplées (La Seyne-

sur-Mer, Toulon, La Ciotat puis Hyères et La Garde) ainsi que dans les petites villes du périurbain le plus éloigné de Toulon, à proximité de l'A57 (Forcalqueiret, Carnoules...).

Les valeurs les plus hautes se retrouvent entre Marseille et Toulon, dans et aux alentours de la plaine viticole bandolaise (de Ceyreste à Evenos) et sur le littoral, de Saint-Cyr-sur-Mer à Six-Fours-les-Plages. Cette zone connaît une forte pression migratoire de la part des actifs marseillais et des retraités en provenance du nord de la France voire de l'Europe. La médiane est également relativement élevée dans les communes littorales de Saint-Mandrier-sur-Mer, du Pradet et de Carqueiranne puis au nord-est de Toulon, dans la vallée du Gapeau, lieu d'implantation privilégié des familles d'actifs en provenance du cœur de l'agglomération toulonnaise.

Les disparités de revenus les plus importantes se retrouvent dans les plus grandes communes. Le seuil des hauts revenus est huit à neuf fois supérieur à celui des bas revenus à La Seyne-sur-Mer et à Toulon. Le parc de loge-

ments y est diversifié : présence d'un parc social et prédominance du locatif libre souvent en centre ancien. Il y permet une relative diversité de peuplement par le maintien d'une population modeste.

Les communes enregistrant les écarts de revenus les plus faibles, notamment dans le nord-est toulonnais, sont d'urbanisation relativement récente. Celle-ci, caractérisée par une part prédominante de maisons individuelles et de la propriété occupante, a entraîné un peuplement relativement homogène. La part des salaires, faible en général dans l'aire toulonnaise, atteint son maximum au nord de Toulon, dans une zone comprise entre Evenos, Solliès-Pont et Méounes-les-Montrieux. Avec une forte présence d'actifs et de leurs familles, les salaires représentent dans cette zone les deux tiers des revenus des ménages (69 % des revenus à Belgentier).

La faiblesse de la part des salaires dans l'aire toulonnaise est la contrepartie du poids important que représentent les pensions et les retraites, en particulier sur le littoral (jusqu'à 39 % à Bandol), lieu d'implantation privilégié des re-

#### Définitions

Un ménage est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les "ménages fiscaux" désignés ici sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus de l'étude :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée (2003) ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants inclus dans le ménage de leurs parents) ;
- les contribuables vivant en collectivité.

Les "ménages fiscaux" retenus représentent 95 % des ménages au sens du recensement en France métropolitaine.

Le **revenu déclaré aux services fiscaux**, plus simplement appelé **revenu déclaré**, est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la "déclaration des revenus 2003", avant abattement.

Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Le revenu déclaré est un **revenu avant redistribution**. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustrait les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Le revenu déclaré ne permet donc pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages.

Le revenu déclaré par **unité de consommation (uc)** présente l'avantage de relativiser le niveau de revenus par rapport à la composition du ménage fiscal. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par uc devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'uc d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 uc ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 uc ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 uc.

**Pour étudier le niveau du revenu**, on utilise la **médiane** du revenu déclaré par unité de consommation (uc), qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par uc supérieur.

**Pour mesurer la dispersion du revenu**, on utilise le **rapport inter-déciles** du revenu déclaré par unité de consommation (uc), qui établit le rapport entre les "hauts revenus" et les "bas revenus". Le seuil des "bas revenus" est défini par la limite du **1<sup>er</sup> décile** : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc inférieur à cette valeur. Le seuil des "hauts revenus" est défini par la limite du **9<sup>e</sup> décile** : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc supérieur à cette valeur.

**Des revenus très dispersés dans l'ensemble des espaces de la région**


D'une façon générale, les ménages vivant en espace urbain sont plus aisés que dans l'espace rural. Les revenus sont particulièrement élevés dans les couronnes périurbaines où vivent de nombreux actifs. Au cœur des pôles urbains, souvent lieux de mixité sociale, ce sont surtout les écarts de revenus entre les ménages qui sont importants. Dans la région, les bas revenus au sein de ces pôles urbains sont particulièrement faibles et les hauts revenus en couronne périurbaine sont en revanche très élevés. Mais que ce soit en milieu urbain, périurbain ou rural, la disparité des revenus des ménages est plus forte en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans le reste de la France de Provence.

**Principaux indicateurs de revenus (en euros) par catégorie de communes**

	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur					France de Provence				
	Part de la population concernée en 1999 (%)	Revenu médian par uc	1 <sup>er</sup> décile par uc	9 <sup>e</sup> décile par uc	Rapport inter-déciles	Part de la population concernée en 1999 (%)	Revenu médian par uc	1 <sup>er</sup> décile par uc	9 <sup>e</sup> décile par uc	Rapport inter-déciles
<b>Espace à dominante urbaine</b>	<b>91,6</b>	<b>15 136</b>	<b>4 428</b>	<b>31 411</b>	<b>7,1</b>	<b>77,8</b>	<b>15 395</b>	<b>5 747</b>	<b>30 035</b>	<b>5,2</b>
Pôle urbain	80,9	15 018	4 195	31 415	7,5	54,7	15 139	5 002	30 386	6,1
Couronne périurbaine	7,0	16 524	6 820	32 128	4,7	17,1	16 151	7 676	29 842	3,9
Commune multipolarisée	3,7	14 792	5 790	29 815	5,1	6,0	15 088	6 897	27 740	4,0
<b>Espace à dominante rurale</b>	<b>8,4</b>	<b>13 734</b>	<b>5 036</b>	<b>27 709</b>	<b>5,5</b>	<b>22,2</b>	<b>13 549</b>	<b>5 877</b>	<b>25 550</b>	<b>4,3</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>15 000</b>	<b>4 482</b>	<b>31 124</b>	<b>6,9</b>	<b>100,0</b>	<b>14 934</b>	<b>5 780</b>	<b>29 136</b>	<b>5,0</b>

Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux 2003 et recensement de la population 1999

traités. Il faut y ajouter, de Six-Fours-les-Plages au Pradet, l'impact des pensions d'anciens militaires, souvent encore actifs dans le civil. Ce phénomène se retrouve aussi plus à l'intérieur des terres, comme à Solliès-Pont ou Ollioules.

 **Une aire urbaine d'Avignon bipolaire et contrastée**

L'aire urbaine d'Avignon comprend un pôle urbain structuré par les communes d'Avignon et de Carpentras. Traversé par le Rhône et la Durance, ce pôle s'étend sur trois départements et regroupe la moitié des communes de l'aire. Les communes périurbaines, pour leur part, sont principalement localisées à l'est et à l'ouest de ce pôle.

Les deux principales villes, Avignon et Carpentras, sont à la fois celles où le revenu médian des ménages est le plus faible (avec les communes de Blauvac et Méthamis à l'est de l'aire) et où la disparité des revenus est la plus élevée. Le seuil des hauts revenus à Avignon est onze fois plus élevé que celui des bas revenus (plus de neuf fois à Carpentras).

Les cadres et les chefs d'entreprises représentent une part importante de la population des communes de la pé-

riphérie immédiate, ouest et est, d'Avignon. On y trouve les revenus les plus élevés de l'aire urbaine. Le revenu médian des ménages est de 19 500 € à Villeneuve-lès-Avignon contre 12 200 € dans la cité des Papes. Les autres communes de l'aire urbaine se caractérisent par une forte corrélation entre le niveau de revenu médian des ménages et l'homogénéité de la population sur le plan social : plus la commune est riche moins elle comporte de disparité sociale.

Les communes situées en plaine, entre Avignon et Carpentras, telles que Sorgues, Le Pontet, Vedène et Monteux, hébergent une population peu qualifiée d'ouvriers et de salariés plutôt modestes. Avec la présence d'activités agricoles, industrielles et commerciales, la part des salaires dans le revenu des ménages de ces communes est particulièrement élevée (71 % à Vedène).

A l'est de l'aire urbaine, dans les petites communes rurales, agricoles et touristiques de la plaine du Comtat Venaissin, bornée par le mont Ventoux, la part salariale est en revanche plutôt faible. La présence d'une agriculture viticole et la qualité paysagère de cette plaine favorisant les activités de gîte et de chambre d'hôtes, font qu'une part importante des revenus des ménages provient

d'activités non salariées et du patrimoine (25 à 30 % des revenus des ménages à Caromb et Saint-Hippolyte-le-Graveyron). Au sud d'Avignon, les communes maraîchères du nord des Bouches-du-Rhône abritent des ménages dont les revenus médians sont supérieurs à la moyenne de l'aire urbaine. Châteaurenard fait exception avec des revenus plus faibles.

Enfin, à l'ouest d'Avignon, les quatre communes gardoises rurales et fortement résidentielles, Domazan, Saze, Estézargues et Rochefort-du-Gard, accueillent une population souvent jeune. Dans ces communes urbaines, les revenus médians sont relativement élevés (de 15 800 € à 16 600 €) et la part des salaires particulièrement forte (76 % des revenus à Rochefort-du-Gard). La part des pensions et des retraites, inférieure à 17 % dans chacune de ces quatre communes, est la plus faible de l'aire urbaine.

**Olivier Pégaz-Blanc**  
**Marjorie Martin**

avec la collaboration de

**Sébastien Bellamy** (Aura),

**Marc Esponda** (Audat),

**Jean Picon** (Agam),

**Marc Sainte-Croix** (Adaam)

et **Ludovic Verre** (Aupa)